

loi, vers le 13 d'octobre dernier, nous avons enrôlé 36,342 hommes au Canada et que 26,839 ont franchi l'Atlantique pendant ce laps de temps. Des 36,342 enrôlements, 28,396 ont eu lieu aux termes de la loi du service militaire et 7,946 par l'entremise de la mission de recrutement anglo-canadienne aux Etats-Unis. J'ajouterai que, au nombre de ces 28,396 soldats enrôlés, 3,895 ont été arrêtés parce qu'ils avaient négligé de répondre à l'appel.

Il est de mon devoir, je crois, de dire aussi que nos effectifs sont aujourd'hui maintenus au complet en France. La force expéditionnaire qui se trouve sur le sol français n'a jamais été plus nombreuse, ni plus résolue ou plus confiante.

Le ministre du service d'outre-mer s'est occupé du rapatriement des soldats qui ne sont pas aptes au service actif, et une dépêche récente m'apprend qu'il compte en renvoyer au pays de vingt à vingt-cinq mille avant quelques mois. Il confirme cette nouvelle dans une lettre datée du 24 février dernier et reçue il y a quelques jours. Discutant la question, il dit :

Ainsi que je vous l'apprenais dernièrement dans une dépêche, vu la rareté de la main-d'œuvre au Canada et par motif d'économie, j'ai insisté pour qu'on renvoie tous ceux dont on peut se dispenser et qui appartiennent aux catégories inférieures. J'ai fait nommer un officier, qui est sous les ordres de l'adjudant-général, le colonel J. A. Gunn, O.S.D., qui a des aptitudes spéciales, pour qu'il parcoure les rangs et fasse le triage.

Il y a toujours de l'emploi pour un grand nombre de soldats des catégories B2 et B3, qui ne sont pas aptes au service dans les tranchées, mais qui peuvent être utilisés dans les hôpitaux, ainsi qu'à l'entretien des chemins et de mille et une autres manières. D'un autre côté, je crois à propos de n'en pas retenir ici un trop grand nombre, non seulement pour les raisons que j'ai énumérées, mais afin qu'il y en ait moins à transporter après la guerre.

Nous avons mis à l'étude le projet d'inscription des hommes et des femmes adultes du Canada. Ce projet a donné lieu à plus d'une conférence avec les syndicats ouvriers. Nous avons créé, sous la présidence du sénateur Robertson, un bureau d'inscription qui s'est mis résolument à l'œuvre et dont nous attendons de bons résultats dans un avenir rapproché. Les services de ce bureau seront utiles à plusieurs fins. Il servira à coordonner et à maintenir les industries essentielles. Il nous permettra de mieux connaître ceux qui, dans tout le pays, pourront être appelés sous les armes aux termes de la loi du service militaire.

L'accroissement de la production des vivres est un problème d'une importance vitale et le ministre de l'Agriculture (M. Crerar) a étudié cette question avec la plus

grande diligence et le plus grand soin. Il a pris l'avis des gouvernements provinciaux et s'est assuré leur entier concours. Je ne saurais mieux faire que de communiquer à la députation le contenu d'un mémoire que je lui ai demandé aujourd'hui même. Ce mémoire donne les renseignements suivants :

Un projet a été soumis à la conférence des premiers ministres des provinces, qui a eu lieu le 15 et le 16 de février dernier, relativement à l'accroissement de la production des céréales et des viandes au Canada, et la conférence en a approuvé les grandes lignes.

Subséquentement, la commission des vivres, composée de M. H. B. Thomson, de l'hon. C. A. Dunning et de M. J. D. McGregor, qui dirige l'accroissement de la production au Canada, s'est abouchée avec les représentants des ministères de l'Agriculture des provinces de l'Est du Canada. Après discussion, on en est venu à la conclusion que le meilleur moyen de parvenir au but serait de faire faire et surveiller les travaux dans chaque province par le ministère de l'Agriculture, de la province, ou que ce serait la meilleure manière de choisir les méthodes les plus appropriées aux besoins particuliers de chaque province. La commission des vivres du Canada, par l'intermédiaire des journaux, par quelques affiches et par des bulletins et des imprimés distribués en vue d'obtenir l'économie des aliments, appelle l'attention sur la nécessité d'augmenter la production dans toute l'étendue du Canada. Du consentement du Conseil, des secours pécuniaires ont été promis aux diverses provinces : \$60,000 à l'Ontario ; \$60,000 à Québec ; \$30,000 à la Nouvelle-Ecosse ; \$25,000 au Nouveau-Brunswick ; \$5,000 à l'île du Prince-Edouard ; \$15,000 à la Colombie Anglaise, \$25,000 au Manitoba ; \$35,000 à la Saskatchewan et \$25,000 à l'Alberta.

Ces déboursés seront faits pour des objets ayant un caractère général, en conformité de la note qui fut soumise aux premiers ministres et par eux approuvée. Cette note, j'en donnerai lecture dans un instant.

On a retenu les services du Dr J. W. Robertson qui représentera la commission des vivres dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard. M. Robertson s'est occupé de rechercher, de concert avec le ministère de l'Agriculture de chacune de ces provinces les moyens les plus propres à amener les résultats désirés.

L'honorable Charles Dunning s'est chargé de la tâche à accomplir dans les provinces de l'Ouest. Bien que le ministre de l'Agriculture n'ait pas eu d'occasion de s'entretenir avec l'un ou l'autre de ces messieurs depuis qu'ils se sont consultés avec les autorités provinciales, les renseignements qui sont à sa disposition permettent de résumer comme suit le travail qu'ils ont accompli :

L'Ontario vise à l'établissement de comités de comté et de comités municipaux, et c'est surtout dans le but d'aider au recrutement et à la répartition de la main-d'œuvre et de convaincre directement le cultivateur du besoin de la plus grande somme possible d'effort.

L'objectif de Québec est le même : cette province projette de récolter assez de blé pour les besoins de sa population, et d'accroître considérablement le nombre des animaux de boucherie.

La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick poursuivent aussi le même but : en l'une et l'au-

[Le très hon. sir Robert Borden.]